



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

IC

DECISION DU MAIRE N° 2024/ASA

Objet : Demande de Dotation Politique de la Ville - « Programme de sécurisation des bâtiments communaux - Ecole Pape Carpentier annexe, Gymnase Pierre de Coubertin, Foyer Erasme, Centre socio-culturel Boris Vian »

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, modifiée par délibération du 3 février 2023,

CONSIDERANT la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention de l'état et plus particulièrement de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2024,

CONSIDERANT la volonté de réaliser des travaux de sécurisation à l'école Pape Carpentier annexe, au Gymnase Pierre de Coubertin au Foyer Erasme et au Centre socio-culturel Boris Vian.

CONSIDERANT le coût de cette opération s'élevant à la somme globale de 58 557.25€ HT,

DECIDE

Article 1 – De solliciter la participation de l'état dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2024, pour le programme des travaux de sécurisation de l'école Pape Carpentier annexe, du Gymnase Pierre de Coubertin, du Foyer Erasme et du Centre socio-culturel Boris Vian.

Article 2 - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 26/04/2024
Le Maire,
Jean-Louis Marsac



Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée
Djida DJALLALI-TECHTACH